



Appartements Thérapeutiques associatifs

IDE : 01 30 75 43 88 - 01 30 75 46 97

Direction de la Communication - **Hôpital NOVO** - Maquette : Direct Graphic - Septembre 2023 - D9368

Quel est l'objectif d'un Appartement Thérapeutique associatif ?

Un séjour dans un Appartement Thérapeutique associatif (AT) constitue un accompagnement du patient par une équipe soignante pluridisciplinaire.

Plusieurs objectifs sont évalués au cours de cet accompagnement :

- Améliorer ses capacités d'analyse par rapport aux symptômes de la maladie et à la gestion du traitement.

- Évaluer et améliorer ses capacités d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne et les démarches sociales.

- Améliorer ses capacités relationnelles dans les appartements collectifs.

La finalité pour le patient est de trouver un logement autonome s'inscrivant dans sa réinsertion sociale.

Quelles sont les personnes susceptibles d'être prise en charge dans un AT ?

Tout patient souffrant de troubles psychiatriques suivi par un psychiatre du pôle de Santé Mentale adulte de l'Hôpital NOVO – site de Pontoise peut être pris en charge dans un AT.

Le patient est stabilisé cliniquement et

souhaite s'inscrire dans un projet d'autonomisation et de réinsertion sociale.

Ses ressources financières doivent être suffisantes pour régler le loyer mensuel et la caution.

Quel est le processus d'admission ?

Le psychiatre référent du patient envoie un courrier, reprenant les éléments de l'histoire de la maladie et du projet, à l'équipe des AT qui étudie les candidatures le jeudi matin en réunion de synthèse.

Le patient est rencontré dans un second temps par l'équipe des AT afin

d'évaluer les motivations, de répondre aux questions pratiques et d'évoquer le contrat.

Le patient reçoit une réponse favorable ou défavorable (argumentée) ou une autre proposition d'orientation en fonction de ce qui a été évoqué lors de la rencontre.

Quels sont les projets menés ?

Après acceptation de sa candidature, le patient intègre un AT pendant 2 mois afin d'évaluer son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (entretien du logement, hygiène corporelle, courses et repas), la gestion de son budget, la gestion de son agenda et de son suivi médical et la prise de son traitement. Cette évaluation se fait dans le cadre de visites hebdomadaires au domicile par 2 IDE. Un atelier social doit également être suivi, par le patient, chaque vendredi après-midi. Un bilan est réalisé entre l'équipe des AT et le patient à la fin de ces 2 mois pour envisager la suite.

Plusieurs cas :

→ Soit le patient est autonome et il re-

tourne dans son lieu d'hébergement pour chercher, s'il le souhaite, par lui-même un logement autonome (social ou privé).

→ Soit le patient doit encore gagner en autonomie et il peut prétendre à intégrer un AT pendant 1 an. Il bénéficiera à nouveau de visites hebdomadaires au domicile par 2 IDE et d'un accompagnement par l'atelier social. Il devra au cours de cette année travailler activement sa recherche de logement avec son assistante sociale référente.

→ Soit le patient n'est pas autonome et son projet de vie est retravaillé avec lui en équipe pluridisciplinaire.

Où sont-ils situés et combien de places sont disponibles ?

Dix places sont disponibles dans les AT, réparties en logements individuels et colocation (2 et 3 places). Ils sont situés sur Pontoise, Cergy, Cergy-le-Haut,

Vauréal et Jouy-le-Moutier. L'équipe des AT est décisionnaire sur le type de logement attribué.

Équipe référente :

- Un médecin psychiatre
- Un cadre de santé
- Une assistante sociale
- Une équipe d'infirmiers expérimentés